

Saint-Elzéar

D'un rang à l'autre...

Informations générales

Conseil municipal

 La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le lundi 1 décembre 2025 à 19h. L'horaire des séances du conseil 2026 sera déterminé à la réunion de décembre et sera disponible sur le site web. Bienvenue à tous !

Congés fériés

Prenez note que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 22 décembre au 2 janvier. Le bureau sera ouvert à partir du 5 janvier 2026 de 8h30 à 16h30. 

Bureau de poste

 Le bureau de poste sera fermé pour le congé des Fêtes les 25 et 26 décembre ainsi que le 1er janvier. Pour info contactez Linda au 418-854-7690 #4

Taxes municipales

 Vous avez reçu un rappel amical par la poste pour payer vos taxes et éviter plus de frais d'intérêt. À la séance du conseil du 1 décembre 2025, il sera présenté une liste avec les noms des personnes endettées envers la municipalité. Les personnes concernées recevront une lettre recommandée à cet effet en temps et lieu.

Boîte aux lettres et bacs et déneigement des cours

La municipalité n'assume aucune responsabilité concernant les bacs de vidanges ou de récupération, ainsi que les boîtes aux lettres qui pourraient être renversés ou endommagés lors des opérations de déneigement ou d'entretien.

- Il revient aux contribuables de retirer leurs bacs après le ramassage.
- Les boîtes aux lettres peuvent être protégées à l'aide d'un panneau ou de tout autre dispositif approprié.
- Il est strictement interdit de déposer ou d'accumuler la neige en bordure ou de l'autre côté de la rue de manière à obstruer, même partiellement, la voie dégagée par le chasse-neige.
- Le non-respect de cette règle peut entraîner une amende variant de 60 à 100\$ (article 507 du Code de la sécurité routière).
- Il est également défendu de se débarrasser de sa neige, en tout ou en partie, en la jetant sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Il est interdit de stationner un véhicule routier sur les rues publiques de la municipalité entre **23 h et 7 h**, du **1er novembre** d'une année au **1er avril** de l'année suivante inclusivement.

Lors d'une tempête ou d'une chute de neige importante, il est interdit de laisser un véhicule routier stationné sur les chemins publics sans qu'il soit sous la garde immédiate de son conducteur.

Tout véhicule contrevenant à ces règles et nuisant à la circulation ou aux opérations de déneigement pourra être déplacé, aux frais du propriétaire, par la **Sûreté du Québec**.



Comité des Fêtes et Loisirs



La frénésie de Noël organisée par le comité des Fêtes et Loisirs aura lieu le dimanche 21 décembre 2024 de 14h à 16h, à la salle Rosa D. Lavoie au 214 rue de l'Église.

Pendant cet après-midi, il y aura des jeux, des grignotines et la visite du Père Noël.

SUPER IMPORTANT le père Noël distribuera les cadeaux aux enfants **INSCRITS** et **PRÉSENTS SEULEMENT**.

Au plaisir de vous y retrouver!



Bibliothèque municipale

N'oubliez pas que vous pouvez emprunter et rapporter vos livres pendant les heures d'ouverture du bureau municipal. Simplement m'appeler au 418-854-7690 poste 2 pour vous assurer que je suis sur place et il me fera plaisir de vous assister.



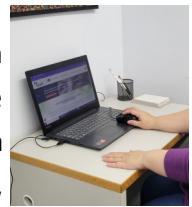
Horaire de la bibliothèque par les bénévoles décembre/janvier		
Date	Heure	Bénévoles
2 décembre	13h30	Thérèse
9 décembre	19h00	Isabelle
16 décembre	13h30	Colette
23 décembre		Congé de Noël
30 décembre		Congé Jour de l'An
6 janvier	19h00	Isabelle
13 janvier	13h30	Colette
20 janvier	19h00	Sylvie
27 janvier	13h30	Thérèse

La boîte à livre est présentent à l'intérieur pour l'hiver. Vous êtes invités à venir y prendre un livre, le rapporter ou en apporter un autre à votre prochaine visite. Elle est accessible pendant les heures d'ouverture du bureau municipal et du bureau de poste.



Lancement d'un nouveau service informatique au Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata

Dégelis, le 29 octobre 2025 – Le Regroupement des personnes assistées sociales du Témiscouata est fier d'annoncer le lancement de son tout nouveau service informatique, conçu pour répondre aux besoins numériques de la population locale. Ce service a pour objectif de faciliter l'accès à l'information, d'améliorer la communication et de renforcer l'autonomie numérique des usagers, dans un esprit de solidarité et d'inclusion.



Accessible à tous, ce service propose un accompagnement technique personnalisé, le prêt d'équipements tels que l'ordinateur portable, une imprimante et un photocopieur, disponibles sur place. Les usagers peuvent réserver leur plage horaire par téléphone ou en personne, pour une durée maximale d'une heure. Un système de suivi permet également de gérer les données des utilisateurs, incluant leur implication, leurs cotisations et leur historique.

Le service est offert au coût de deux dollars de l'heure. Les impressions et photocopies sont disponibles au tarif de vingt-cinq cents la copie. Une carte fidélité est aussi mise en place : chaque achat à la Boutique communautaire donne droit à des points, lesquels peuvent être échangés contre du temps d'utilisation du service informatique.

Les membres cotisants bénéficient d'un accès prioritaire et du service informatique gratuit, tout en conservant les mêmes tarifs pour les impressions et photocopies que les non-membres.

Le service est offert directement au local du RASST. Pour toute information ou pour effectuer une réservation, les gens sont invités à communiquer avec nous par téléphone ou à venir nous rencontrer sur place.

Cours de RCR

Cours de RCR – Seriez-vous intéressé(e) ?

Un accident peut survenir à tout moment, à la maison, au travail ou dans un lieu public. Sauriez-vous comment réagir efficacement en attendant les secours ?

La municipalité souhaite sonder l'intérêt de la population pour la tenue de cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR) destinés aux citoyens qui désirent acquérir ou rafraîchir leurs connaissances, simplement pour être prêts à intervenir en cas d'urgence.

Si vous seriez intéressé(e) à suivre une telle formation, merci de nous le faire savoir en communiquant avec le bureau municipal au 418-854-7690 #2 ou par courriel à info@saintelzear.ca.

Votre sécurité et celle de vos proches nous tient à cœur !



Sentier de la Butte du Bonhomme-Blanchet



Veuillez prendre note que les escaliers et le belvédère de la butte du Bonhomme-Blanchet sont présentement fermés jusqu'en juin 2026 pour rénovation. La portion sentier demeure accessible.

Le programme **Éconologis** est destiné aux ménages à revenu modeste.

Ce programme offre **gratuitement** des conseils et des travaux simples pour **améliorer le confort et l'efficacité énergétique** du domicile durant l'hiver.

Lors d'une visite à domicile, un conseiller ou une conseillère :

- Évaluera l'habitation avec les occupants;
- Proposera des conseils pratiques pour réduire la consommation d'énergie (chauffage, eau chaude, éclairage, etc.);
- Et pourra effectuer **sans frais** de petits travaux, tels que :
- Calefeutrage des fenêtres
- Installation de coupe-froid aux portes
- Isolation de prises électriques sur des murs extérieurs
- Installation d'une pomme de douche à débit réduit
- Ajout d'aérateurs aux robinets

Pour vous inscrire à Éconologis

<https://expertbatiment.ca/efficacite/econo-logis/inscription/>

1 844 303-7333

Date limite mars 2026

Le programme Éconologis est offert dans toutes les régions du Québec avec la collaboration d'organismes mandatés par le gouvernement du Québec.

Pour la saison 2025-2026, Expertbâtiment Services-Conseils est le seul organisme autorisé à offrir les services du programme gouvernemental Éconologis.

Tableau des seuils de revenus maximaux (avant impôt) pour Éconologis 2025-2026

Nombre d'occupants*	Revenu maximal du ménage
1 personne	59 076 \$
2 personnes	83 541 \$
3 personnes	102 318 \$
4 personnes	118 148 \$
5 personnes	132 094 \$
6 personnes et plus	144 705 \$

Fabrique de Saint-Elzéar

7 décembre 11h Messe

24 décembre 19h30 Messe de Noël par Benoît Caron

4 janvier 11h Messe

18 Janvier 11h Messe



Votre avis compte!

Le conseil municipal invite les citoyens à partager leur niveau de satisfaction concernant les services publics, l'entretien des routes et tout autre aspect de la vie municipale. Vos commentaires nous permettent d'améliorer nos actions et de mieux répondre aux besoins de la communauté.



Faites-nous part de vos impressions par courriel, téléphone ou en personne au bureau municipal!

DONS POUR LES PANIERS DE NOËL

En vue de la préparation des paniers de Noël, nous demandons à la population qui désire contribuer à aider les plus démunis à passer de meilleures Fêtes de déposer vos dons en argent et vos denrées non périssables au bureau municipal **du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 jusqu'au 11 décembre 2025.**

DONS ACCEPTÉS

11 DÉCEMBRE

Riz
Craquelins
Céréales
Pâtes alimentaire
Article d'entretien ménager

Fruits en conserves
Légumes en conserves
Légumineuses en conserve
Viande en conserves
Mouchoirs, papier hygiénique et essuie-tout



NON ACCEPTÉS

conserves maison, produits laitiers, viande, poisson, produits surgelés ou périmés

Toute personne qui vit une situation particulière est éligible à déposer une demande de panier de Noël.

SEULEMENT la personne qui en a besoin peut en faire la demande

Situations particulières acceptées en priorité:

- Séparation ou décès, perte d'emploi ou sans revenus, dépenses additionnelles suite à la maladie ou à des traitements spécifiques
- Situations acceptées si surplus d'argent ramassé:
- Faible revenu (salaire minimum, chômage, aide sociale ou rente d'invalidité)

l'endettement et les prestations de CNESST ne sont plus des critères pour obtenir de l'aide

Faites votre demande par téléphone au 418-854-7690 #2 ou par courriel à info@saintelzear.ca avant le 11 décembre 2025.

Il y aura un formulaire à remplir et votre avis de cotisation provincial ou fédéral 2024 vous sera demandé.

Les certificats-cadeaux et les denrées non périssables seront remis dans la semaine du 15 décembre 2025.

CONFIDENTIALITÉ RESPECTÉE

Tarification incitative

Dès 2026, le principe de la tarification incitative sera en place au Témiscouata pour la gestion des matières résiduelles.

 Le principe est simple: plus vous produisez de déchets, plus vous devrez payer.

Mais rassurez-vous, tous les services pour le recyclage, les écocentres, les dépôts municipaux ou le compostage sont gratuits. L'utilisation d'un bac à déchets est aussi incluse dans le service de base alors pas de problème.

Peu de citoyens seront réellement impactés par ce changement, car la majorité d'entre vous a déjà de bonnes habitudes de tri et de réduction des déchets.

 Concrètement, les personnes qui voudront utiliser une poubelle supplémentaire devront acheter un autocollant spécial, disponible dans leur municipalité. Les utilisateurs de conteneurs à déchets seront aussi facturés en fonction du volume.

 Réduire vos déchets = réduire vos taxes de service

 Recycler et composter = poser un geste concret pour l'environnement

Une façon plus juste et équitable de gérer nos matières résiduelles pour l'ensemble de la communauté! 

Nouvelle politique de location des salles communautaires

Le conseil municipal a récemment adopté une politique encadrant la location des salles communautaires mises à la disposition du public pour des activités sociales, culturelles, éducatives ou récréatives.

Cette démarche vise à assurer un usage responsable, sécuritaire et équitable de ces espaces, tout en préservant leur qualité pour l'ensemble de la communauté.

Parmi les mesures adoptées :

- Une définition claire des types d'activités autorisées
- Des responsabilités précises en matière de sécurité, de propreté et de respect des lieux
- Des modalités encadrées pour la réservation, l'annulation et le remboursement



Afin de prévenir les abus et les dommages, un **dépôt de garantie de 100 \$** est désormais exigé pour toute location. Ce montant vise à :

- Couvrir les frais de réparation en cas de bris
- Dissuader les annulations tardives ou les usages non conformes
- Encourager le respect des règles établies

Le dépôt est remboursé dans un délai raisonnable après l'événement, sous réserve d'une inspection satisfaisante des lieux.

Cette politique reflète l'engagement de la municipalité à offrir des infrastructures de qualité, accessibles et bien entretenues pour tous.

À la suite des élections municipales de novembre, le nouveau conseil est officiellement en fonction. Tous les candidats et candidates ont été élu(e)s par acclamation.

Mme Katy Nadeau, qui occupait le siège numéro 5, ne s'est pas représentée. Elle est remplacée par Mme Mélissa Bégin, qui rejoint le conseil pour ce nouveau mandat.



Voici la composition actuelle du conseil :

- **Siège #1** : M. Guy Thibault
- **Siège #2** : Mme Josée Beaulieu
- **Siège #3** : M. Alain Morin
- **Siège #4** : Mme Hélène Durette
- **Siège #5** : Mme Mélissa Bégin
- **Siège #6** : Mme Mélissa Boucher-Caron



La municipalité remercie Mme Katy Nadeau pour son engagement et souhaite la bienvenue à Mme Mélissa Bégin. Ce nouveau conseil aura pour mandat de poursuivre les projets en cours et de répondre aux priorités de la communauté.

Comité de toponymie

La Municipalité souhaite constituer un comité de toponymie afin de nommer divers lieux, édifices et infrastructures sur son territoire. Ce comité aura pour mandat de proposer des noms significatifs, représentatifs de notre histoire, de notre patrimoine et de notre identité locale.

Vous êtes passionné(e) par la culture, l'histoire ou le développement de votre communauté? Vous souhaitez contribuer à la valorisation de notre territoire par des choix toponymiques réfléchis et inclusifs?

Nous invitons les citoyennes et citoyens intéressés à soumettre leur candidature pour faire partie du comité.

Profil recherché :

- Intérêt pour l'histoire locale, le patrimoine ou la culture
- Esprit collaboratif et respect des principes de neutralité
- Disponibilité pour quelques rencontres annuelles

Pour poser votre candidature, veuillez nous contacter au 418-854-7690 #2 ou par courriel à info@saintelzear.ca.

Ensemble, donnons un nom à notre histoire!



Décembre 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 19h Séance du conseil	2 13h30 Biblio 	3	4	5	6
7 11h Messe	8	9 19h00 Biblio 	10	11	12	13
14	15	16 13h30 Biblio 	17	18	19	20
21	22	23 	24 19h30 Messe de Noël	25 Jour de Noël	26	27
			Bureau municipal fermé			
28	29	30 Bureau municipal fermé	31 			

Janvier 2026

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Séance du conseil de janvier : à venir				1 Jour de l'an	2	3
				Bureau municipal fermé		
4 11h Messe	5	6 19h00 Biblio 	7	8	9	10
11	12	13 13h30 Biblio 	14	15	16	17
18 11h Messe	19	20 19h00 Biblio 	21	22	23	24
25	26	27 13h30 Biblio 	28	29	30	31